



AUTORITÉ
DE SÛRETÉ
NUCLÉAIRE

Division
de Dijon

18 SEPTEMBRE 2024

L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Bilan 2023 et principaux sujets pour 2024

Olivier DAVID, délégué territorial de la division de Dijon de l'ASN

Marc CHAMPION, chef de la division de Dijon de l'ASN

SOMMAIRE

1. Missions - fonctionnement

2. Bilan 2023 et principaux sujets 2024 pour la région Bourgogne-Franche-Comté

➤ **2.1 Domaine médical**

➤ **2.2 Domaine industriel**

➤ **2.3 Protection des sources de rayonnements**

➤ **2.4 Transport**

➤ **2.5 Prévention du risque lié au radon**

3. Nous contacter



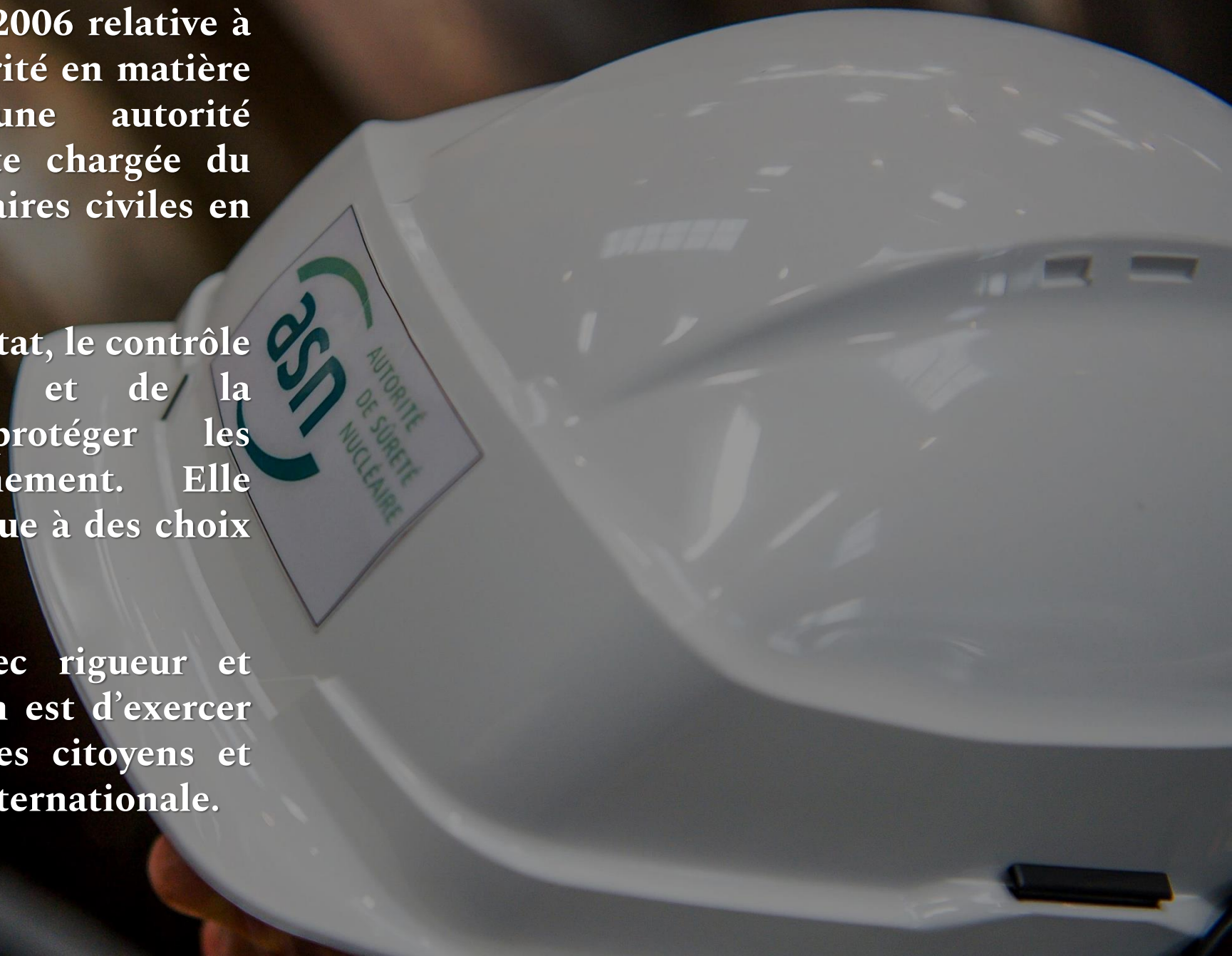
1.

MISSIONS - FONCTIONNEMENT

Créée par la loi du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire, l'ASN est une autorité administrative indépendante chargée du contrôle des activités nucléaires civiles en France.

L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection pour protéger les personnes et l'environnement. Elle informe le public et contribue à des choix de société éclairés.

L'ASN décide et agit avec rigueur et discernement: son ambition est d'exercer un contrôle reconnu par les citoyens et constituant une référence internationale.



RAPPEL DES MISSIONS DE L'ASN

Réglementer

L'ASN contribue à **l'élaboration de la réglementation, en donnant son avis au Gouvernement** sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et **en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.**

Autoriser

L'ASN instruit **l'ensemble des demandes d'autorisation individuelles des installations et activités nucléaires.** Elle accorde les autorisations, à l'exception des autorisations majeures des installations nucléaires de base (INB) **telles que la création et le démantèlement.** L'ASN délivre également les **autorisations prévues par le code de la santé publique pour le nucléaire de proximité** et accorde les autorisations ou **agrément**s relatifs au transport de substances radioactives.

Contrôler

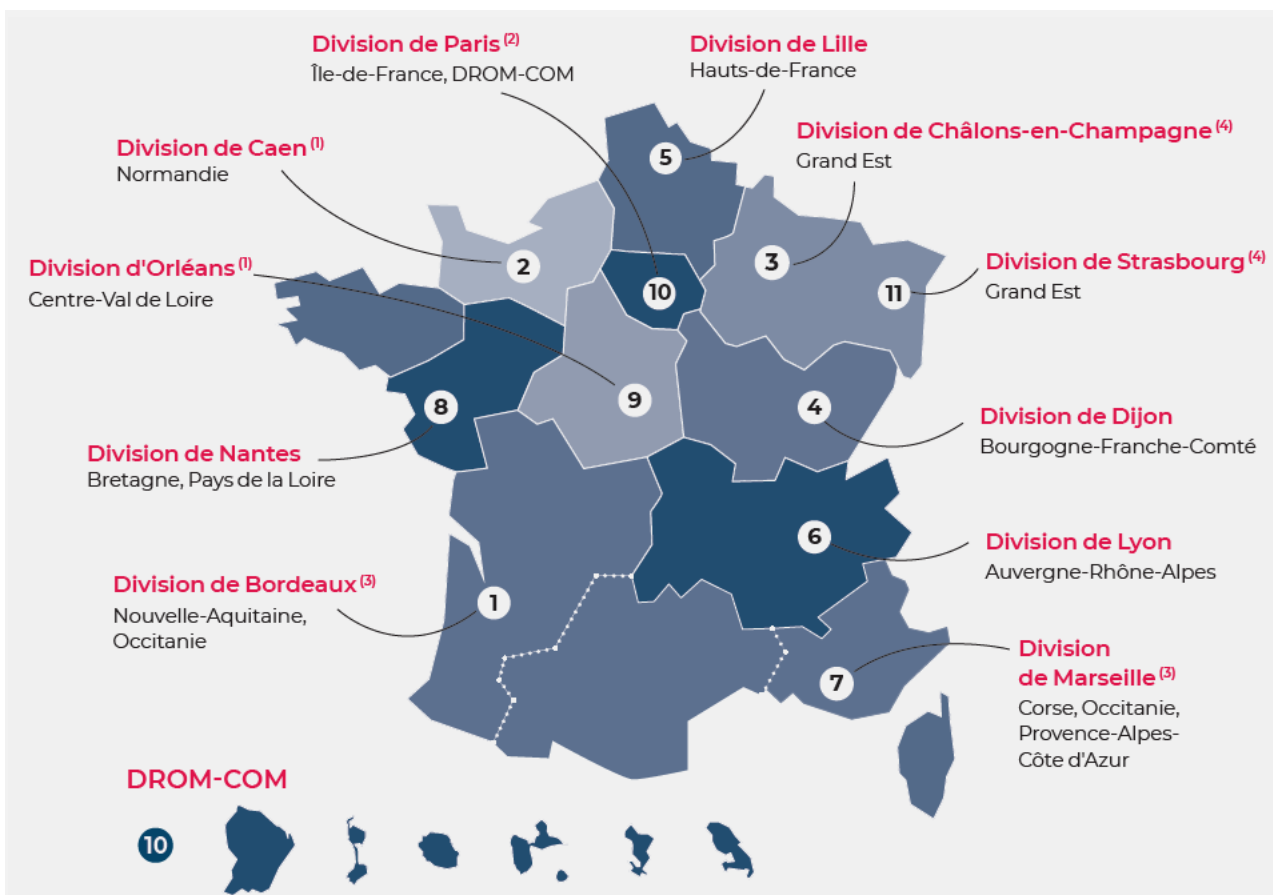
L'ASN vérifie le respect des règles et des prescriptions auxquelles sont soumises les installations et activités entrant dans son champ de compétence. **L'ASN dispose de pouvoirs de coercition et de sanction gradués** (mise en demeure, amende administrative, astreinte journalière, possibilité de procéder à des saisies, prélèvements ou consignations, etc.). **L'amende administrative relève de la compétence d'une commission des sanctions placée au sein de l'ASN, respectant le principe de séparation des fonctions d'instruction et de jugement.**

Informier

L'ASN **rend compte de son activité au Parlement. Elle informe le public et les parties prenantes** (associations de protection de l'environnement, commissions locales d'information, médias, etc.) **de son activité et de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France.** L'ASN permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement. Elle soutient l'action des commissions locales d'information placées auprès des installations nucléaires. **Le site Internet asn.fr est le mode privilégié d'information de l'ASN.**



LE PANORAMA RÉGIONAL ET LES DIVISIONS



(1) Les **divisions de Caen et Orléans** interviennent respectivement dans les **régions Bretagne et Île-de-France** pour le contrôle des seules INB.

(2) La **division de Paris** intervient en **Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon**.

(3) Les divisions de **Bordeaux et Marseille** assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la **région Occitanie**.

(4) Les divisions de **Châlons-en-Champagne et Strasbourg** assurent conjointement le contrôle de la sûreté nucléaire, de la radioprotection et du transport de substances radioactives dans la **région Grand Est**.

L'ASN EN CHIFFRES EN 2023

L'ASN en 2023



PERSONNEL

516 agents

48% de femmes

86% de cadres

307 inspecteurs



BUDGET

71,62 M€
de budget pour l'ASN
(programme 181)

85,6 M€
de budget de l'IRSN consacré
à l'expertise pour l'ASN



ACTIONS de l'ASN

1790 inspections
REGION

398 livrables de l'IRSN
rendus à l'ASN dont
183 avis d'expertise

26 réunions plénières des
groupes permanents
d'experts

1940
décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement
délivrées

30 022
lettres de suite
d'inspection
disponibles sur asn.fr
au 31 décembre 2023



INFORMATION

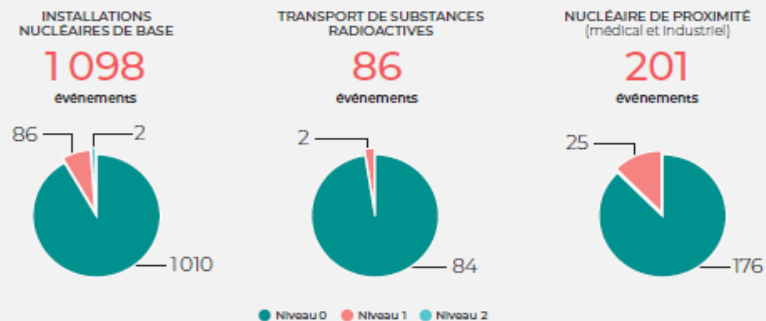
656 réponses aux sollicitations
du public et des parties
prenantes

84
notes
d'information

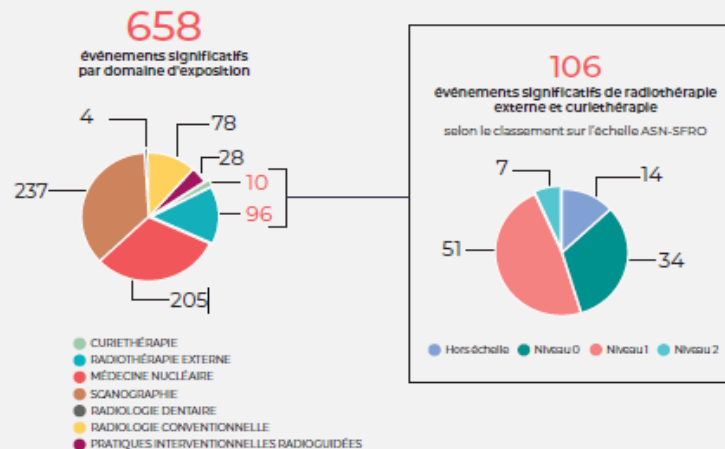
11
conférences
de presse

NOMBRE D'ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS EN 2023

CLASSÉS SUR L'ÉCHELLE INESTM



DANS LE DOMAINE MÉDICAL





2.

BILAN 2023 ET PRINCIPAUX

SUJETS 2024 POUR LA RÉGION

BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

LA DIVISION DE DIJON

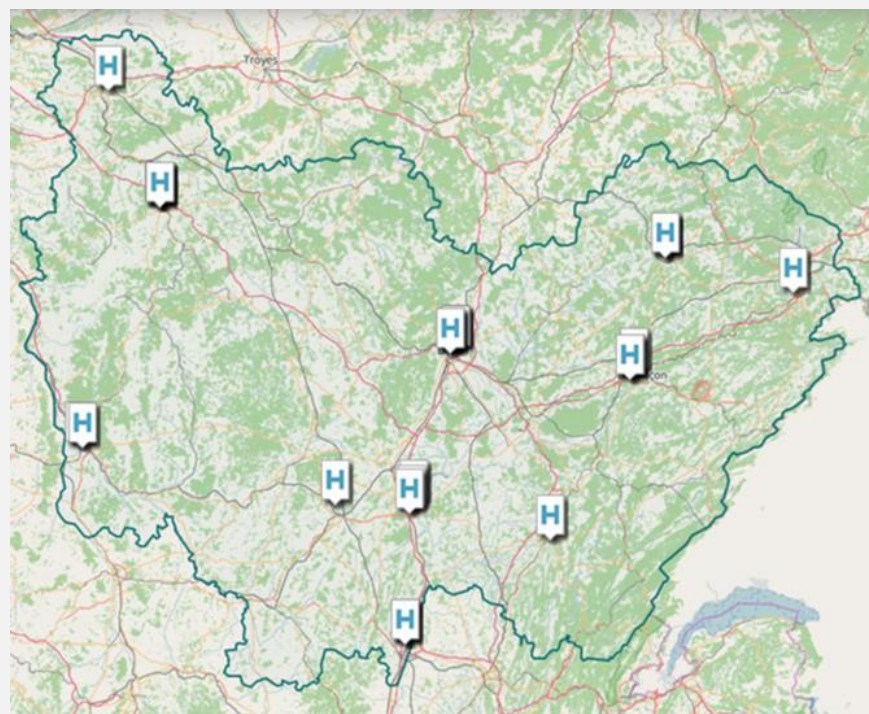


La division de Dijon contrôle la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les **8 départements de la région Bourgogne-Franche-Comté.**

EFFECTIFS

6 agents dont le chef de division
4 inspecteurs
1 agent administratif

LA REPARTITION DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS MÉDICAUX



RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Parc d'installations et d'activités à contrôler



ACTIVITÉS NUCLÉAIRES DE PROXIMITÉ DU DOMAINE MÉDICAL

- 8 services de radiothérapie externe ;
- 4 services de curiethérapie ;
- 14 services de médecine nucléaire, dont 3 pratiquant la radiothérapie interne vectorisée ;
- 36 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;
- 66 scanners à visée diagnostique répartis dans 48 établissements ;
- environ 800 appareils de radiologie médicale ;
- environ 2 000 appareils de radiologie dentaire.



ACTIVITÉS NUCLÉAIRES DE PROXIMITÉ DU DOMAINE INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

- Environ 180 cabinets vétérinaires dont 4 disposant d'un scanner et 16 pratiquant la radiologie équine ;
- Environ 400 établissements industriels et de recherche, dont 25 entreprises ayant une activité de radiographie industrielle ;
- 1 irradiateur industriel par source radioactive ;
- 1 scanner dédiés à la recherche ;
- 2 accélérateurs, dont 1 pour la production de médicaments destinés à l'imagerie médicale et 1 pour l'irradiation industrielle.



DES ACTIVITES LIEES AU TRANSPORT DE SUBSTANCES RADIOACTIVES

DES LABORATOIRES ET ORGANISMES AGRÉÉS PAR L'ASN

- 1 organisme pour le contrôle de la radioprotection,
- 6 organismes pour la mesure du radon,
- 1 laboratoire pour les mesures de la radioactivité dans l'environnement.

RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Activité de contrôle de l'ASN dans le nucléaire de proximité en 2023

51

inspections

22 inspections dans le secteur médical

16 inspections dans le secteur industriel, de la recherche ou vétérinaire

6 inspections concernant l'exposition au radon

1 inspection pour la surveillance d'organismes ou de laboratoires agréés

6 inspections dans le domaine du transport de substances radioactives

0

Événement marquant en 2023

... Mais en ce début d'année 2024 :

1 événement significatif en radioprotection de niveau 2 classé sur l'échelle ASN/SFRO concernant l'exposition d'un patient en radiothérapie

1 événement significatif en radioprotection de niveau 1 classé sur l'échelle INES concernant l'exposition d'un travailleur en scanographie

LE CONTRÔLE DES UTILISATIONS MÉDICALES

DES RAYONNEMENTS IONISANTS

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

GLOBALEMENT DANS LE DOMAINE MEDICAL

- L'ASN constate en 2023 le **maintien d'un bon niveau de radioprotection**, avec toutefois **des fragilités dans certains domaines** et des « **signaux faibles** » d'une **dégradation**
- Dans un **contexte général de manque de moyens**, parfois financiers mais surtout humains, des organisations se mettent en place (appel à des prestataires, travail multisite, télé radiologie, mutualisation de moyens ou de personnels, ...) qui peuvent présenter des risques du fait de glissement de tâches qu'elles sont susceptibles d'engendrer, de dilution des responsabilités ou de moindre appropriation des enjeux de radioprotection.
- Des **situations conflictuelles internes** sont également de plus en plus observées, en inspection et par le dispositif de recueillement des signalements des lanceurs d'alerte.

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

EN RADIOTHÉRAPIE ET CURIETHÉRAPIE

- Si les fondamentaux de la sécurité sont en place, **les démarches de retour d'expérience ont tendance à s'essouffler** et il est nécessaire de leur redonner du sens afin de maintenir l'intérêt des professionnels et de garder une démarche collective.
- La **répétition d'erreurs de cibles** (notamment de latéralité) rappelle la nécessité d'évaluer régulièrement les barrières mises en place.
- **Les inspections réalisées en 2023 montrent une situation satisfaisante tant en radioprotection des patients que des travailleurs.** Le contrôle qualité des dispositifs médicaux est conforme aux attendus. Les systèmes qualité sont en place et entretenus. Le recueil et l'analyse des dysfonctionnements sont effectifs. La formation des professionnels à la radioprotection est assurée, comme leur habilitation aux différents postes de travail.

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

EN MÉDECINE NUCLÉAIRE

- Les inspections réalisées en 2023 mettent en évidence une **prise en compte satisfaisante de la radioprotection des patients et des travailleurs.**
- Le déploiement de la **démarche d'assurance de la qualité**, la formalisation de la **coordination des mesures de prévention avec les entreprises extérieures**, la **formation des personnels à la radioprotection** et **l'optimisation de l'exposition des patients** sont bien mis en œuvre, alors que ce sont des axes de progrès prioritaires au niveau national. Un point de vigilance concerne la réalisation des vérifications prévues par le code du travail, notamment sur les instruments de mesure ou les locaux.
- La **gestion des effluents et déchets est également satisfaisante**, avec une organisation permettant de garantir un temps de décroissance radioactive suffisant avant rejet, des contrôles périodiques systématiquement réalisés sur les détecteurs et alarmes, un accès sécurisé au local dédié aux livraisons et reprises de sources radioactives le cas échéant, et la réalisation de contrôles de non contamination à la fin des actes lorsque des sources non scellées sont utilisées en dehors du service de médecine nucléaire.

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

PRATIQUES INTERVENTIONNELLES RADIOGUIDÉES

- Les inspections réalisées en 2023, qui ont porté au total sur 9 services exerçant des activités considérées à enjeux sur le plan de la radioprotection, mettent évidence que **des non conformités réglementaires persistent au fil des années en radioprotection des travailleurs**. Elles concernent notamment le manque de formation des professionnels à la radioprotection, la lenteur de mise en conformité des installations et la coordination des mesures de prévention avec les entreprises extérieures.
- En Bourgogne-Franche-Comté, la **situation est plutôt positive en matière de radioprotection des patients** puisqu'une démarche d'optimisation de leur exposition est engagée dès lors que les doses délivrées dépassent les niveaux de référence, que la démarche d'assurance de la qualité est déployée dans la plupart des établissements et que le contrôle qualité des dispositifs médicaux est conforme aux attendus.

LE CONTRÔLE DES UTILISATIONS INDUSTRIELLES,

VÉTÉRINAIRES ET EN RECHERCHE DES

RAYONNEMENTS IONISANTS

APPRECIATIONS DE L'ASN

- Globalement dans ce domaine, **l'appréciation portée par l'ASN sur les exploitants reste dans une grande continuité par rapport aux années précédentes.**
- Parmi les activités nucléaires dans le secteur industriel, **la radiographie industrielle et en particulier la gammagraphie** présentent les enjeux de radioprotection les plus forts. Les **8 inspections réalisées en 2023** montrent que les **obligations réglementaires sont globalement bien prises en compte** pour ce qui concerne l'organisation de la radioprotection, la formation et le suivi dosimétrique des travailleurs, et les certificats requis pour manipuler les appareils.
- Les **axes de progrès prioritaires** sont de définir correctement le programme des vérifications exigées par le code du travail et de le mettre en œuvre, de prendre en compte des incidents raisonnablement prévisibles dans les analyses de risques et de bien informer sur le caractère intermittent de zones.

LA PROTECTION DES SOURCES DE RAYONNEMENTS CONTRE LES ACTES DE MALVEILLANCE

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

- Les inspections menées par l'ASN en 2023 dans le domaine industriel, montrent que **les exploitants finalisent la mise en place des dispositions organisationnelles et techniques nécessaires** au respect des exigences fixées par l'arrêté du 29 novembre 2019.
- **Les établissements contrôlés se sont bien appropriés les dispositions organisationnelles requises.** Sont notamment en place la catégorisation des sources, les autorisations nominatives d'accès aux sources et une organisation visant la levée de doute dans les délais requis suite au franchissement non autorisé d'une barrière. La gestion des informations sensibles et l'établissement d'une politique de protection des sources portée par la direction sont néanmoins perfectibles dans la plupart des établissements concernés.
- **Les dispositions techniques requises sont aussi bien déployées :** les barrières, la justification du temps de retard contre les effractions et les moyens de détection requis pour empêcher l'accès aux sources sont en place dans les établissements contrôlés, un axe de progrès portant sur les programmes de maintenance préventive.

LE TRANSPORT DE SUBSTANCES RADIOACTIVES

APPRÉCIATIONS DE L'ASN

- La grande majorité des transports de substances radioactives (TSR) est liée aux besoins de l'industrie non nucléaire, du secteur médical ou de la recherche. **La sûreté de ces transports est globalement satisfaisante mais des disparités significatives sont observées d'un opérateur à l'autre.**
- Les écarts les plus fréquemment relevés portent sur le contenu et la mise en œuvre du programme de radioprotection des travailleurs, le système de management de la qualité, le respect des procédures mises en place et les contrôles à réaliser sur les colis.

LA PRÉVENTION DU RISQUE LIÉ AU RADON

LE POTENTIEL RADON

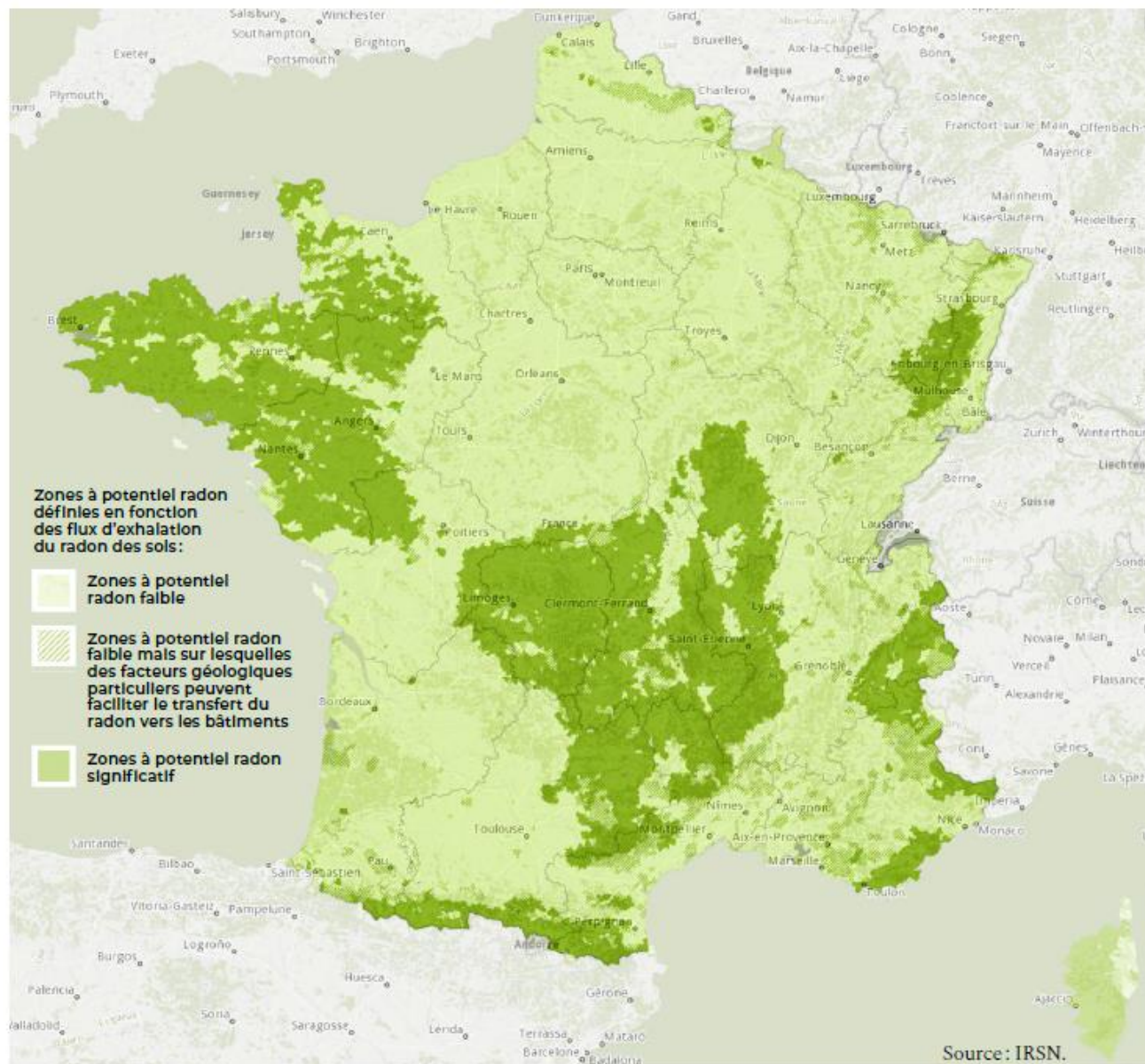
EN QUELQUES MOTS

La géologie, en particulier la teneur en uranium des terrains sous-jacents, est un facteur important pour déterminer le **potentiel radon des territoires**. Plus il est important, plus la probabilité de présence de radon à des niveaux élevés dans les bâtiments est forte.

Il a ainsi été possible d'établir une **cartographie à l'échelle communale** de ce potentiel radon.

Des études scientifiques et des mesures sont en cours pour prendre en compte l'influence des sous-sols karstiques, très présents en Bourgogne-Franche-Comté, sur le potentiel radon. A l'issue, la cartographie pourrait être révisée.

ZONES À POTENTIEL RADON EN FRANCE MÉTROPOLITAINE DÉFINIES PAR L'ARRÊTÉ DU 27 JUIN 2018



ACTIONS DE CONTRÔLE DE LA DIVISION DE DIJON EN 2023

➤ En Bourgogne-Franche-Comté, l'ASN **contrôle les grands propriétaires d'Établissement recevant du public (ERP) et les grands employeurs.**

6 inspections ont été réalisées en 2023 : quatre de communautés de commune situées en zone 3 de potentiel radon, une d'un établissement thermal, une d'un barrage hydroélectrique.

- **Communautés de communes** : A une exception près, l'ASN a constaté l'absence d'appropriation des obligations réglementaires, qu'elles devront décliner dès l'hiver prochain
- **Établissement thermal et barrage hydroélectrique** : les exigences réglementaires sont bien connues et des mesurages du radon ont été réalisés.

UN RESEAU REGIONAL « ECLAIREURS » POUR AGIR EN FAVEUR DE LA REDUCTION DE L'EXPOSITION AU RADON ET DE LA QUALITE DE L'AIR INTERIEUR

- L'ASN soutient le réseau régional « ECLAIREURS » qui, sur la thématique du radon et la qualité de l'air intérieur dans les bâtiments, informe et sensibilise, relaye les formations disponibles, met en lien les partenaires et facilite la co-construction d'actions en Bourgogne-Franche-Comté.
- En 2023, le réseau a notamment suivi les campagnes de mesures dans l'habitat réalisées par l'ARS et a engagé des réflexions sur l'accompagnement des suites à ces mesures dans l'habitat.



3.

NOUS CONTACTER

Evangelia PETIT, cheffe du service presse ASN
evangelia.petit@asn.fr / 01 46 16 41 42

